

a. a. XXIV. 15.

Légation de Suisse
en
France

Paris, le 14 Juin 1897 soir

15^{bis}, rue de MarignanN^o 1Prière de rappeler
le numéro ci-dessous

Monsieur le Président

très confidentiel

Le samedi les réponses des divers gouvernements aux propositions françaises relatives à la Crète sont arrivées & ont toutes été favorables. S'agissant alors de la personne du gouverneur, M. Kervodan m'a fait savoir dimanche matin qu'il avait aussi consulté les autres gouvernements sur l'opportunité de désigner un Suisse, & qu'il les avait entendus, entre autres, de M. l'ancien conseiller fédéral Droz; que toutes les réponses ayant été sympathiques à cette désignation, il me demandait de consentir à faire part de la situation, à titre rigoureusement personnel et secret, à M. Droz, en le priant d'examiner s'il pouvait venir à Paris le plus tôt possible.

Il y a déjà plusieurs mois, l'ambassadeur d'Angleterre

Monsieur
Monsieur Deucher
Président de la Confédération

Berne

M. Hanotaux n'avait fait des allusions à la possibilité
 de l'appel d'un Suisse ou d'un Belge; les noms de MM. Brial-
 mont, Droz, etc. — avaient été mis en avant suivant
 qu'on désirait un civil ou un militaire. Il y a quelques
 jours, j'avais compris, lors que M. Hanotaux m'annonça
 qu'il avait fait prévaloir l'idée d'un gouverneur civil
 appartenant à un Etat neutre, que cette idée impliquait
 la proposition d'un Suisse. Les ambassadeurs d'Italie et
 d'Angleterre m'avaient parlé de M. Droz. La chose était
 manifestement dans l'air.

Comme il importait de ne pas ébruiter la chose trop
 officiellement, M. Hanotaux m'a demandé de traiter la
 demande comme une affaire purement personnelle; en
 cas de refus de M. Droz, le ministre voulait, je pense, ne
 pas augmenter les difficultés de l'appel à une autre personnalité.

M. Droz est arrivé à Paris ce matin et a vu M.

Flanotany est après midi de 5 à 7 heures. Il est immédiatement
 venu me rendre compte de cet entretien. En substance, M^r
 Drog a déclaré au ministre que les obstacles qui s'élevaient
 opposés à ce qu'il restât membre du Conseil fédéral, obstacles
 tenant à la situation de famille, subsistaient encore et s'élevaient
 même plutôt aggravés, en sorte qu'il était extrêmement probable
 qu'il ne lui serait pas possible d'accepter un mandat de ce
 genre. Il a ajouté que, si, contre son attente, ces obstacles
 pouvaient être levés, il ne pourrait s'agir en tout cas que d'une
 mission absolument temporaire ayant pour seul but l'examen
 de la situation politique de la Crète, et l'établissement d'un
 plan de constitution administrative ^{et de fonctionnement} (du régime d'autonomie de
 l'île, tant à l'intérieur qu'en vue de l'abolition des capitulations
 et des relations de l'île avec les puissances et avec le sultan; enfin
 que si, toujours contre ses prévisions, il pouvait se charger
 de cette mission temporaire, il ne la ferait qu'après être rentré
 en Suisse et en avoir conféré avec ses amis et notamment avec

Sans.

Après cet entretien, j'ai rencontré hier M. Hanstrang
chez un ambassadeur qui donnait une soirée. Le Ministre m'a
dit qu'il avait trouvé M. Droz froid, très froid, mais qu'en
raison de l'avis particulièrement favorable, absolument
aimable et gracieux fait par tous les gouvernements sans
exception à la candidature d'un Suisse et au nom de M. Droz,
il considérait comme son devoir d'insister auprès de lui et de
faire tout son possible pour l'amener à consentir à une
mission provisoire et temporaire en vue de guider les préparations,
de préparer la réorganisation administrative de l'île et d'établir
une constitution.

M. Droz va rentrer en Berne; il doit revoir M. Hanstrang
vers 5 heures demain et, s'il le peut, repartira immédiatement,
s'il ne arrivera à Berne jeudi matin. Il m'a dit que sans
cette seconde entrevue, il maintiendrait absolument sa
réponse d'aujourd'hui.

J'avoue que, pour ma part, je regrette bien vivement
 que la santé de M^r et M^{ad}e Drig soit un obstacle à peu près
 insurmontable. J'avais vaguement rêvé dans cette mission
 le commencement d'une ère fort honorable pour notre pays;
 quand je me rappelle le premier arbitrage où un Suisse a
 pris part à côté d'autres arbitres & que je constate
 combien le rôle de notre pays comme arbitre international
 est devenu considérable et presque professionnel, j'
 m'étais demandé si nous ne pourrions pas rendre au
 monde et à la cause de la paix le service de fournir aux
 grands puissances, des hommes pour occuper les postes qui, sans
 être dangereux & compromettants, ne doivent être dans les mains
 d'aucune grande puissance; j'entrevois déjà, dans un certain
 avenir, la Grèce, Constantinople, Panama, Suez, Gibraltar,
 confiés à des Suisses au nom du Droit international et
 dans l'intérêt de la paix générale. Pour la première fois depuis
 des générations, on a vu les grands puissances redouter

tellement d'engager les peuples dans la guerre qu'ils ont
 paillé par desmes leurs rivalités et ont agi de concert,
 lentement, péniblement, mais en sachant rester d'accord.
 Nous pourrions servir à la réalisation, sur certains points,
 de cet accord pacifique; nous n'aurions rien à y perdre,
 puis que nous aurions en l'occasion de fournir des
 fonctionnaires, des administrateurs divers, quelques officiers
 qui auraient renforcé nos cadres de militaires de carrière
 sans rien nous coûter, en même temps que d'acquiescer
 des débouchés commerciaux sans avoir la responsabilité
 de ces embryons de colonies. — J'avoue qu'il m'en coûte
 beaucoup de voir que ce rêve n'en est qu'un en train
 de se réaliser ^{je trouve} et que, de la part de M. Drog, la
 responsabilité de refuser son concours à une perspective
 de ce genre, de priver notre pays de la possibilité de
 réaliser tout ou partie de ce programme, est très
 grande devant le Suisse, devant l'Europe et devant
 l'histoire. Il le sent et c'est ce qui le fait encore

hésiter à dire catégoriquement non. — M^r Hanstang m'a dit
 qu'il venait de Télégraphie pour demander que le nom de M^r
 Droz fut tenu absolument secret en présence d'un refus
 probable (afin de ne pas entraver des pourparlers ultérieurs
 avec d'autres personnalités). — J'aimerais avoir dix ans de
 plus pour savoir si mon rêve commence à se réaliser!
 L'opinion publique suisse ce pourrait-elle pas comprendre
 qu'il y a lui pour notre pays une occasion à ne pas
 laisser échapper?

Agraj, muni le Président, l'assurance de ma très haute
 considération

Karl